



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

La séance est ouverte à 20h, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Olivier JUNGO, conseiller municipal.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de motions et de résolutions ;
5. Communications des commissions ;
6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2016 (proposition : 02.02, 15.03, 09.05, 21.06) ;
7. Fixation des dates des prochaines commissions ;
8. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- PL 11713 : « Création de conseillers municipaux suppléants : contre
- Motion : « Projet de construction sur les terrains Portier » : renvoyée en commission avec 9 voix pour et 2 abstentions.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015

M. FLECK, page 3, point 3.6 : M. MAUDET n'a pas donné de mandat au groupe prévention de la Champagne, mais nous a informé de ses préoccupations et nous a transmis les axes principaux sur lesquels il travaille. De notre côté, nos travaux continuent, tels que l'articulation entre police cantonale et police municipale.

Les conseillers n'ayant pas d'autres remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (8).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Création de conseillers municipaux suppléants

Mme CERUTTI fait part de la lettre de la commission des droits politiques qui demande à ce que les conseillers communaux des communes genevoises se prononcent sur la modification de la loi PL 11713 pour la création de conseillers communaux suppléants.

20h03 : M. HUTIN rejoint la séance.

M. FLECK : il s'agit de la proposition la plus débile reçue à ce jour ! Les petites communes ont déjà de la peine à trouver des candidats pour officier dans le rôle de conseiller municipal et là, il faudrait tout doubler. Pour toutes sortes de raisons ce n'est même pas imaginable et ça ne peut pas s'appliquer à des communes telles que la nôtre.

20h05 : M. FISCHLER rejoint la séance.

Nous avons jusqu'au 29 janvier prochain pour répondre.

Les conseillers sont d'accord de répondre à cette prise de position par la négative.

2.2 Commune de Bernex – CapEmploi

Une séance de présentation de l'antenne de Bernex, aura lieu le 18 janvier 2016 à 18h30 à Confignon. CapEmploi est une organisation qui, entre autre, gère les emplois éventuels que nous pourrions accorder à des jeunes en rupture.

M. FLECK : notre commune a été la dernière de la Champagne à rejoindre cette structure l'année passée. A l'origine, cette organisation a été mise en place par l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, dans le but d'aider les jeunes en rupture. Cela passe par des stages dans le cadre des communes ou d'entreprises. Pour notre part, nous avons accueilli un jeune pendant 5 semaines et versé une certaine somme pour soutenir le dispositif.

La commune de Bernex nous a par ailleurs demandé de transmettre à CapEmploi la liste de nos entreprises, dans le cadre d'une information générale pour toutes les entreprises des communes de la Champagne..

20h12 : M. MENETREY rejoint la séance.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA – Site de Forestal

Toujours pas de retour depuis la fin de l'enquête publique (plus de 2 mois !)

Il y a un va-et-vient de documents entre les avocats.

Affaire à suivre.

3.2 Modération de trafic

Des aménagements ont été créés à la route des Allues et au chemin de Cusinand, notamment des chicanes et des coussins berlinois.

Restent encore la peinture et quelques petites finitions.

3.3 Social et scolaire

Cette année, les calendriers réalisés par les élèves de l'école à l'intention des aînés, n'auront plus la photo des enfants, ni leur nom, car des parents sont inquiets que des images de leur progéniture soient lâchées dans la nature !

Si nous avions voulu continuer comme auparavant, nous aurions dû demander des autorisations.

Triste période... surtout que certains aînés apportaient un cadeau à l'enfant qui avait confectionné le calendrier.

3.4 Crèche

La commune d'Avully va construire un nouveau quartier qui comptera plus ou moins 300 nouvelles âmes.

Les autorités de la commune ont confirmé leur volonté de créer une crèche et ont demandé à la commune de Chancy et à la nôtre si nous étions partants pour signer une convention.

De notre côté nous sommes partants et avons donné notre accord de principe.

Nous verrons bien si le projet de créer une crèche sur les terrains Portier sera toujours d'actualité.

3.5 Aéroport

M. FLECK a assisté à la réunion du PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique), structure qui prend en compte les nuisances de l'aéroport, mais également son développement économique.

Tenant compte de divers éléments, l'Etat a pris la décision de plafonner les nuisances du développement à venir à la situation actuelle (plan 2030, qui prévoit entre autre l'augmentation des vols de plus de 30 %).

Le Conseil d'Etat mise sur deux points en particulier : les plages horaires restreintes pour l'augmentation des vols et le progrès technique, grâce auquel les avions seront de moins en moins bruyants.

A suivre.

4. Propositions de motion et de résolutions

Mme CERUTTI lit le projet de motion qui a été déposé sur le bureau, intitulé « projet de construction sur les terrains Portier ».

Entrée en matière : 11 pour.

M. GUINAND explique que cette proposition vient suite à une discussion qu'il a eue avec un collègue de la commune de Trélex, qui a également un projet de construction apparenté au nôtre, pour lequel les conseillers se posaient les mêmes questions.

Ils ont fait appel à un expert, pour lequel M. GUINAND transmet le CV. Cet expert a pu les renseigner sur les diverses possibilités (PPE, coopérative, fondation, etc.). Ce Monsieur a déjà de nombreuses expériences en la matière. Toutefois, il existe certainement d'autres experts à même de nous recommander ce qui serait le mieux pour nous.

M. GUINAND pense qu'il est important que nous fassions appel à un expert neutre, indépendant, qui puisse nous présenter toutes les options avec leurs avantages et leurs inconvénients, d'où cette proposition de motion. Cela a bien entendu un coût, mais il pense que cela vaut la peine de dépenser quelques milliers de francs pour pouvoir se faire un avis.

Mme ZIELAZEK : un architecte ne nous avait pas déjà fait des propositions ? Cette motion ne risque-t-elle pas de faire doublon ?

M. GUINAND : non, car l'expert ne va pas juger le projet de construction. Il va expliquer les avantages et les inconvénients des différentes possibilités qui s'offrent à nous, selon les idées que nous avons.

M. JEMMELY : l'architecte mandaté peut nous aider dans l'étude urbanistique et la mise sur pied d'un cahier des charges en vue d'un concours, mais il n'est pas expert en marché public.

M. FLECK : la plupart des communes qui ont construit des logements ont créé des fondations de logements et ces communes pourraient nous être de bons conseils, car liées aux besoins de la commune et pas à des impératifs commerciaux.

M. HUTIN rappelle que les membres de la commission Portier attendent des documents sur ce qui avait été décidé et discuté lors des précédentes législatures. En ce qui concerne la motion de ce soir, il pense que d'avoir une personne neutre est une bonne idée pour pouvoir nous expliquer les subtilités entre les fondations, les PPE, etc. pour débloquer la situation.

M. BUBLOZ : la question posée dans cette motion, à savoir « quel choix faisons-nous ? » a le mérite de souligner les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Personnellement, il pense que dans un premier temps, l'architecte pourrait revenir pour nous parler des différentes possibilités qui s'offrent à nous, pour autant qu'il soit à même de nous répondre et qu'il soit d'accord de venir. Si c'est le cas, cela nous permettrait de réaliser des économies, sans compter que nous le connaissons déjà. Si sa réponse est négative, nous pourrions alors prendre cette motion en considération.

M. JEMMELY : la question sera posée à M. TANARI, l'architecte avec qui nous avons déjà des contacts. S'il ne peut pas répondre à nos interrogations, nous nous adressons à quelqu'un d'autre.

M. GUINAND : lorsque M. TANARI ou un expert viendra, est-il possible d'élargir la commission Portier à l'ensemble des membres du Conseil municipal, afin d'éviter une perte d'informations ?

M. PÜRRO : la commission Portier fonctionne comme toutes autres commissions du Conseil municipal. Le but n'est donc pas d'être tous là. Les informations viennent à la commission et sont ensuite transmises lors des séances plénières.

M. MEYER : à ce stade, il ne pense pas qu'il s'agisse d'une commission, mais plutôt d'une séance d'information qui pourrait être destinée à tous les conseillers. Nous n'avons rien à dire et ne faisons qu'écouter. Par la suite, la commission Portier se réunirait telle que définie lors des compositions des commissions.

M. JEMMELY : il s'agirait alors d'une séance spéciale d'information, et non pas d'une commission.

M. BUBLOZ n'est également pas pour élargir la commission, car à chaque fois qu'il y aurait un sujet à débattre, il faudrait élargir la commission. Des représentants de chaque groupe sont dans les commissions et chacun a la compétence de transmettre les informations, surtout à ce stade.

M. PÜRRO : si nous voulons avancer, il faut absolument structurer cette commission et élire un président et un remplaçant et ensuite prévoir des séances qui se suivent, car nous aurons du monde à voir. Si à chaque fois, ces séances sont élargies à tout le Conseil municipal, nous n'allons jamais avancer.

M. HUTIN : il est évident que nous voulons avancer. Il s'agirait là de gagner du temps et d'éviter que la commission doive tout expliquer à tout le monde. Cela permettrait tout de suite de savoir de quoi nous parlons.

Personnellement, M. FISCHLER préfère avoir un avis d'une commission qui travaille sur le sujet et à qui il fait confiance. Cette manière de procéder a aussi l'avantage d'éviter que chacun y mette son grain de sel.

M. GUINAND faisait cette proposition uniquement pour la présentation de l'expert.

Mme CERUTTI prend pour exemple la commission qui avait été créée pour la construction du CCA, qui avait fait de l'excellent travail et avait permis que les travaux avancent bien. Il est important de faire confiance au président et d'avoir un secrétaire qui rédige des procès-verbaux précis.

M. HUTIN : la différence entre le CCA et les terrains Portier, se résume par ce que nous voulons y construire et quand il s'agit de logements, il faut bien savoir de quoi nous parlons.

M. FLECK salue la volonté du Conseil municipal de vouloir aller de l'avant. Dans cette optique, il propose que la commission se réunisse pour lister toutes les informations qui lui manquent et ensuite approcher un expert.

M. BUBLOZ propose dans un premier temps de :

- 1) faire venir M. TANARI ensuite, en cas de besoin
- 2) demander à un expert.

L'idée est de ne pas créer un enjeu, mais de garder la volonté principale d'aller de l'avant.

M. BUBLOZ propose de renvoyer cette motion en commission.

Mme CERUTTI pose la question pour savoir quels sont les conseillers municipaux qui veulent renvoyer cette motion en commission ?

9 pour / 2 abstentions

5. Communication des commissions

5.1 Commission sociale

Mme CERUTTI remercie les conseillers concernés pour leur aide lors de l'organisation de la fenêtre de l'Avent.

6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2016

- Mardi 2 février 2016 à 20h
- Mardi 15 mars 2016 à 20h
- Lundi 09 mai 2016 à 18h30 (approbation des comptes + repas)
- Mardi 21 juin 2016 à 20h

7. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mercredi 13.01.2016 à 18h30 commission ad hoc Portier
- Lundi 18.01.2016 à 20h30 commission sociale
- Lundi 25.01.2016 à 18h30 commission aménagement
- Lundi 01.02.2016 à 18h30 commission économie

8. Questions et divers

8.1 M. BUBLOZ : les camions qui sortent des gravières et empruntent la route de Chancy sont-ils vraiment nettoyés ?

Ce n'est en tout cas pas l'impression que ça donne ! Est-il possible de faire quelque chose ?

M. PÜRRO : ce problème est du ressort de la police qui intervient suite à des plaintes émises par des gens. Si après contrôle, il est avéré que les mesures qui devaient être prises ne sont pas conformes, le chantier est fermé.

M. JEMMELY : la commune a déjà écrit au sujet de l'état déplorable de la route des Allues, pour exiger qu'elle soit nettoyée tous les jours.

Affaire à suivre, car ce n'est en tout cas pas à nous d'envoyer nos employés communaux pour décrotter cette voie.

M. JEMMELY : nous sommes également en train de faire le nécessaire pour que la gouille qui est située au croisement de la route des Allues et de la route de Forestal soit réparée. Le problème se situant sur un terrain privé, d'autres démarches sont à prévoir et cela va prendre un peu plus de temps.

M. BUBLOZ : camions et état des routes en général : la route de Chancy est dans un état lamentable depuis quelques semaines et M. BUBLOZ doute que les camions soient nettoyés au sortir des gravières ou des chantiers (CEVA, etc.). La commune peut-elle faire quelque chose pour que les camions aient des zones de décrochage obligatoires.

M. PÜRRO dit qu'il s'agit d'une prérogative de la police. Les gens constatent, déposent plainte à la police qui vient sur place, et si le chantier n'est pas en ordre dans l'heure qui suit, il est tout simplement fermé. Chantier de l'Etat ou non, cela n'a rien à voir. Il s'agit de questions de sécurité. Idem pour les camions trop chargés.

M. JEMMELY : la commune a déjà écrit concernant l'état de la route des Allues (CEVA), et nous avons eu plusieurs séances avec la DGT pour la circulation des camions sur ce tronçon mais n'avons pas eu gain de cause. Le dernier courrier que nous avons écrit était adressé à l'entreprise « Matériaux Alluvionnaires » avec copie au DALE pour exiger que la route soit nettoyée tous les jours. Nous constatons malheureusement que ce n'est pas du tout le cas.

M. JEMMELY va à nouveau contacter le département pour mettre la pression et s'il le faut, il fera intervenir la police. Il ne lâchera pas le morceau, car ce n'est pas notre rôle de nettoyer cette route.

- 8.2 M. BUBLOZ : état des routes bis. Cela devient de pire en pire avec les bus TPG et ce n'est pas normal. Pouvons-nous demander à cette entreprise de participer aux nettoyages ?

Les agriculteurs aussi salissent, mais eux c'est occasionnel, et ils ne peuvent pas toujours éviter.

M. JEMMELY : nous avons rendez-vous avec les TPG et la commune de Soral, jeudi à 8h30 et ce pour la 5^{ème} fois.

M. ISELI : cela devient de pire en pire. Les bordures qui étaient jusqu'à maintenant sauvegardées sont labourées. Lorsqu'elles sont réparées, le travail est effectué « comme des cochons ».

M. JEMMELY : plus on essaie de faire quelque chose et plus ces banquettes sont défoncées.

- 8.3 M. BUBLOZ : où en sommes pour les locations de salles par les sociétés ? Si oui, à quelle décision l'Exécutif est-il arrivé ?

M. JEMMELY : toutes les sociétés communales ont le droit, gratuitement, à une salle par année pour organiser une manifestation et une seconde fois pour organiser leur repas.

Le problème s'est posé essentiellement avec La Jeunesse, qui organise un bal deux fois par année. Certaines sociétés n'ont pas trouvé normal que ce soit gratuit deux fois pour La Jeunesse, alors que les entrées sont payantes (mais aucune autre société n'organise deux manifestations !)

C'est pourquoi, l'Exécutif a décidé que le deuxième bal serait facturé au prix habitants de la commune.

MM. BUBLOZ, FISCHLER, HUTIN et PÜRRO ne trouvent pas cela très normal, car la Jeunesse s'investit beaucoup et pas seulement dans la commune. De plus, en quoi cela dérangerait-il les autres sociétés, puisqu'il n'y en a aucune qui organise deux manifestations par année.

M. FISCHLER : l'APE-A utilise des salles plusieurs fois et les rendent indisponibles et pourtant elle ne paie rien.

M. BUBLOZ pense que l'idée d'avoir une réflexion sur la mise à disposition des salles communales pour les sociétés est bonne, mais la Jeunesse l'a perçue comme une injustice, car c'est la seule à en subir les conséquences. D'autres personnes sont actives dans la commune et utilisent plusieurs fois par année des salles par le biais de sociétés différentes dont ils font partie.

M. GANGLOFF : le problème vient de la Cour des comptes qui demande que les choses soient clairement stipulées par écrit. Il lui faut des procédures pour tout.

L'Exécutif n'a fait que reprendre officiellement des décisions qui existaient depuis la nuit des temps.

M. BUBLOZ trouvait important d'aborder ce sujet ce soir et de transmettre l'état d'âme de la Jeunesse, dans le but d'éviter les non-dits.

M. HUTIN : il faut savoir que la Jeunesse était prête à monter une amicale afin de pouvoir bénéficier de la salle gratuitement deux fois par année.

Il pense qu'il est important de tenir compte de leurs envies et de leur investissement en dehors de leur bal (vin chaud, boîtes Escalade et mariages, fête des vendanges à Russin, etc.).

Il comprendrait que la question se pose si plusieurs sociétés étaient dans le même cas.

M. MEYER est content que la Jeunesse fonctionne bien. Si la deuxième gratuité devait tomber, il propose d'augmenter ou de leur verser une subvention, comme aux autres sociétés, ce qui leur permettrait de compenser la dépense.

M. JEMMELY tient à souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'une sanction, ni d'une histoire de prix, mais d'équité. L'idée de la subvention est bonne.

M. BUBLOZ : ou encore, rémunérer leurs diverses interventions...

8.4 M. BUBLOZ : modération de trafic : zone 30 ou autre ?

M. JEMMELY : non, pas dans l'immédiat. La création d'une zone 30 reste très compliquée et il n'est pas sûr que nous ayons le droit d'en prévoir une pour l'ensemble d'un village. De plus, pour que cette zone soit respectée, il faudrait prévoir des aménagements par du mobilier urbain, mais il faut prendre en considération le bus TPG qui traversent les villages.

Dans les aménagements routiers, les coussins berlinois ne posent pas de problème pour les agriculteurs, mais pour le balayage des routes et le déneigement, oui.

La question sera posée à la DGT de savoir s'il est possible de mettre tout un village en zone 30.

8.5 Mme HALDEMANN : carrefour Allues / Forestal : une gigantesque gouille se forme dès qu'il pleut. Quelque chose est-il envisagé ?

M. GOY : en cours, mais ce n'est pas évident car il s'agit de terrains privés et il faut prévoir l'évacuation des eaux.

8.6 M. BUBLOZ remercie pour le spectacle de la R'vue.

8.7 M. FISCHLER : le chemin qui passe derrière le manège d'Avusy et qui rejoint le chemin de Cusinand est dans un état lamentable. Y a-t-il une réparation envisagée ?

M. JEMMELY : il s'agit à la base d'un chemin vicinal. Pendant des années, M. MEEUS a entretenu ce chemin. A voir et à en discuter en commission travaux.

8.8 En parlant de M. MEEUS, M. ISELI aimerait savoir si cette personne paie des impôts sur notre commune, car il loue des appartements au manège d'Avusy et dans sa propriété qu'il a morcelée en plusieurs biens.

8.9 M. FLECK rappelle que le Noël des aînés aura lieu le 18 décembre prochain.

MM. FISCHLER et JUNGO s'excusent. M. HUTIN informe qu'il sera de piquet SIG ce soir-là.

8.10 Mme HALDEMANN : mémoire des aînés ?

M. JEMMELY : nous avons pris trois fois contact avec Mme BRUNNIER, dans le but d'avoir un estimatif du coût du travail que nous lui avons demandé, et à ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse. Il va la contacter une nouvelle fois et s'il n'obtient toujours pas de réponse, il s'adressera à quelqu'un d'autre.

- 8.12 Mme HALDEMANN : où en sommes-nous avec l'implantation des containers-terriers dans la commune ?
- M. JEMMELY : les lieux ont été déterminés, avec les changements : il faut maintenant que la commission reprenne le dossier pour s'approprier le sujet ce qui permettra ensuite de demander les autorisations au fur et à mesure.
- 8.12 M. PÜRRO aimerait recevoir tout ce qui concerne le dossier terrains Portier. Et il demande également si ce dossier est confidentiel ?
- M. JEMMELY : oui.
- 8.13 M. PÜRRO : la commission des finances aurait voulu obtenir ce que coûte chaque société communale, de manière directe ou indirecte (subvention, prêt de locaux, etc.).
- 8.14 M. GUINAND remercie M. GANGLOFF pour son précieux coup de main dans l'élaboration de la motion.
- 8.15 M. GANGLOFF informe qu'il enverra le certificat de salaire au mois de janvier. Il demande aux présidents des commissions de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, tous les procès-verbaux pour que l'on puisse relever les jetons de présence.
- Merci également de bien vouloir transmettre un numéro de compte bancaire ou postal pour le versement.

La séance est close à 21h40.

M. JEMMELY invite les conseillers à un apéritif dînatoire, afin de clore cette année en fanfare.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :